

ACADÉGAMIQUE

L'ASSURANCE-QUALITÉ PREMIER ROUND DU SOMMET SUR L'ÉDUCATION

Suite aux récentes annonces du gouvernement péquiste, nous savons maintenant quelle forme prendra le Sommet sur l'éducation. La première rencontre préparatoire aura comme thème la qualité universitaire. Sans surprise, le document gouvernemental introduisant la vision du PQ en la matière fait l'apologie de l'assurance-qualité. Nous jugeons donc important de publier un texte pour parler des dangers associés à cette notion.

Ce texte a donc comme but de démystifier ce concept et de montrer qu'il s'inscrit dans un projet plus grand d'économie du savoir.

LE PROCESSUS DE BOLOGNE: UN ENSEMBLE DE MESURES COMPLÉMENTAIRES

Pour parler d'assurance-qualité d'une manière compréhensible, il convient tout d'abord de replacer cette mesure dans un contexte plus grand: le processus de Bologne. Les accords de Bologne sont une entente pan-européenne visant l'uniformisation des universités au niveau mondial. Ces accords sont issus d'une série de conférences entre les ministres de l'éducation des pays européens visant à créer "un espace européen de l'éducation supérieure".

Depuis la rédaction du premier document en 1998, le processus de Bologne a été adopté par 47 pays, principalement en Europe. Les idées véhiculées par cette entente sont cependant appliquées dans une grande partie des universités du globe.

On peut recenser trois grands piliers au processus de Bologne:

- 1- L'uniformisation des cursus universitaires,
- 2- La transférabilité des diplômes,
- 3- L'assurance-qualité.

Le processus de Bologne est un tout: ces trois mesures viennent en bloc et se renforcent entre elles. Ensemble, elles forment une vision cohérente d'un nouveau modèle de société avec une nouvelle mission pour l'éducation supérieure.

La première facette du processus de Bologne - l'uniformisation des cursus - sert à imposer un modèle unique de cycles universitaires. Ainsi, le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat, tous trois à compléter en un temps standardisé, deviennent la norme.

Au Québec la chose peut nous sembler peu importante, car nous fonctionnons déjà selon le modèle américain en ce qui concerne nos cursus. Il est cependant important de comprendre que certains pays européens (la Belgique entre autres), ont revu le fonctionnement de leurs diplômes de fond en comble pour se plier à cette uniformisation forcée.

Vient ensuite la question de la transférabilité des diplômes. Dans le même ordre d'idée que l'uniformisation des cursus, le but

recherché ici est d'augmenter la mobilité de la population étudiante. Une personne pourrait donc faire une session en Allemagne et y amasser un certain nombre de crédits, puis décider d'aller étudier en Espagne et ainsi de suite en accumulant assez de crédits pour obtenir un diplôme. Une fois de plus, nos universités fonctionnent déjà avec le modèle des crédits universitaires (bac 90 crédits, maîtrise 45 crédits, doc 90 crédits). Cette implantation fut cependant un changement très important dans plusieurs pays.

Prises séparément, ces deux mesures peuvent sembler enviables. Qu'y a-t-il de mal à faire en sorte de diminuer les obstacles pour que les étudiantes et les étudiants puissent aller étudier à l'étranger s'ils et elles le désirent? Rien, ou alors très peu. Le problème, c'est que l'on utilise ce genre de postulat pour masquer un projet plus large, et ce, sans parler de l'idéologie tapie derrière.

“ **LES CERVEAUX DOIVENT
CORRESPONDRE AUX BESOINS
DES ENTREPRISES.** ”

— Guy Breton, recteur de l'UdeM, lors des « rendez-vous du savoir » (5 octobre 2011)

C'est pourquoi il est important de parler du processus de Bologne comme un ensemble de mesures complémentaires : sans la troisième mesure, l'assurance-qualité, rien ne laisse prévoir que l'on parle bel et bien ici d'économie du savoir.

L'ASSURANCE-QUALITÉ: L'ISO 9001 DE L'ÉDUCATION

L'assurance-qualité est une mesure qui permet à une organisation de regarder le contenu des programmes d'éducation et de les noter, un peu comme les agences de notations financières donnent une cote de crédit aux pays.

D'entrée de jeu, elle considère la population étudiante comme une clientèle achetant un service. Dans cette optique, il est normal que "la clientèle" ait la garantie que le service qu'elle achète soit de la meilleure "qualité" possible.

Il faut donc établir des critères - que l'on dit objectifs - pour certifier la qualité de l'éducation-marchandise qui est vendue. Bien entendu, ces critères sont souvent axés sur une vision économiciste de l'éducation et regroupent traditionnellement le taux de diplomation des programmes et le taux d'insertion professionnelle. Ces critères favorisent des programmes avec des formations tournées vers les besoins des compagnies et du marché. Ainsi, un programme de gestion ou d'administration aurait sûrement une meilleure note qu'un programme de philosophie grecque...

Les universités offrant des programmes qui répondent bien à ces critères, et donc aux besoins des entreprises, se voient donc attribuer de bonnes notes et deviennent ainsi prestigieuses.

Les autres universités ont alors tendance à modifier leurs programmes en conséquence, ce qui fait qu'indirectement, ce sont les entreprises privées, grâce à l'utilisation du bâton et de la carotte, qui décident du contenu des programmes et non plus les communautés universitaires.

Dans l'assurance-qualité, l'impression que les critères d'évaluation des programmes peuvent être choisis est assez trompeuse. En effet, il serait possible d'affirmer qu'au Québec, nous souhaitons un modèle d'assurance-qualité différent qui ne ferait pas la promotion de la marchandisation de l'éducation, mais bien d'une éducation humaniste.

Il faut cependant se rappeler que le but premier du processus de Bologne est de faire en sorte que l'éducation soit uniformisée à l'échelle mondiale. En ce sens, il est important d'établir des critères mondiaux. Sans cela, comment pourrait-on comparer l'éducation offerte par les différentes universités entre elles? Nous serions donc obligé-e-s d'adopter des critères marchands très semblables à ceux qui sont utilisés partout ailleurs.

L'assurance-qualité peut être mise en place par un organisme public, semi-public ou alors privé. Cela ne change néanmoins pas grand chose à la question de fond: comme expliqué plus haut, le choix des critères échappent souvent au contrôle de l'État ou des universitaires.

“ JE RÉITÈRE QUE LES CERVEAUX DOIVENT CORRESPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES. ”

— Guy Breton en réaction à la citation précédente (Le Devoir, 17 novembre 2011)

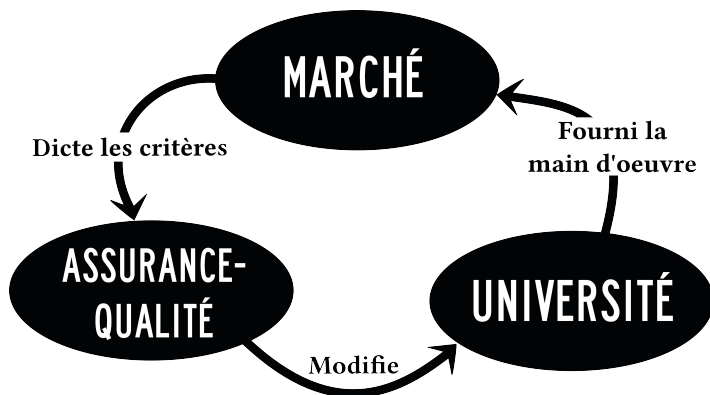
La finalité du processus de Bologne est de créer un modèle où les travailleurs et les travailleuses sont formé-e-s spécifiquement en fonction des besoins des entreprises, où les universités se battent sur un marché mondial pour attirer le plus d'étudiantes et d'étudiants possible, où les processus d'assurance-qualité font en sorte que l'on évalue périodiquement la formation donnée pour mieux la rediriger sur les hypothétiques demandes futures des marchés.

LA MARCHANDISATION DE L'ÉDUCATION, UNE VISION DÉGRADANT LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

Si l'assurance-qualité vise d'abord et avant tout à arrimer l'éducation au marché, il n'est pas nécessairement clair pour tous et toutes en quoi cela est une mauvaise chose. Il faut donc mettre quelque chose au clair: s'il est dangereux d'allier éducation et économie, c'est bien parce que l'économie moderne - une économie capitaliste - n'a comme seul et unique but de faire du profit.

Un bel exemple des problèmes qui peuvent découler de la marchandisation de l'éducation est celui des charters schools américaines. Ce sont des écoles primaires et secondaires privées à but lucratif. Elles sont donc des entreprises à part entière, avec toutes les dérives imaginables que nous pouvons constater dans celles-ci. Ces écoles ont souvent tendance à couper dans les programmes, dans les salaires des professeur-e-s, dans les services offerts, ou alors à exiger un coût pour l'ensemble des activités qui s'éloignent du strict minimum pour augmenter leur marge de profit.

Après plusieurs années d'essai, il est clair que ce genre d'établissements d'enseignement donne une éducation de qualité bien inférieure à celle des écoles publiques américaines, même si ces dernières subissent des coupures et des attaques de toutes parts.



De même, un processus d'assurance-qualité aurait comme visée de promouvoir l'idée d'une université qui ressemblerait à une entreprise privée. Il serait donc enviable dans un tel modèle de couper les programmes dits non performants, comme la danse et la physique fondamentale.

L'assurance-qualité s'inscrit dans la même vision de l'éducation et souhaite attester de la qualité de l'éducation en fonction de sa propension à engendrer de l'argent. En énonçant que l'éducation n'est pas une marchandise, nous souhaitons affirmer qu'elle est trop importante pour devenir un outil de plus dans les mains des capitalistes et qu'elle doit réellement être de qualité, c'est-à-dire libre de toute influence du marché et des entreprises privées.

LA CÉUQ, UN MODÈLE CONCRET DE L'APPLICATION DE L'ASSURANCE-QUALITÉ AU QUÉBEC

La FEUQ travaille depuis plus de 3 ans sur un projet de loi proposant de créer la Commission d'évaluation des universités québécoises (CÉUQ), commission qui prendrait le pouvoir de régulation des universités québécoises qu'a en ce moment la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ).

La FEUQ souhaiterait également que son projet de loi contribue à « diminuer la compétition universitaire et [à] assurer une transparence de l'information, notamment en ce qui concerne les évaluations de programme ».

Le hic est que la CÉUQ aurait entre autres comme mandats d'établir « des critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs [...] qui soient crédibles », de vérifier périodiquement la qualité des programmes et de conseiller au ministère de l'éducation d'en abolir certains ou d'en créer d'autres en fonction de « l'efficacité et l'efficience » de ceux-ci.

En clair, elle instaurerait l'assurance-qualité au Québec via un organe parapublic où siègerait entre autres des personnes « de l'extérieur de la communauté universitaire », soit des gens d'affaires, membres d'organisations professionnelles et autres gestionnaires provenant du privé.

Comme nous l'avons précédemment expliqué, il serait dommageable pour la qualité de l'éducation québécoise que ce projet de loi soit adopté par le gouvernement.

CONCLUSION

Plus qu'un projet abstrait, l'assurance-qualité a déjà fait beaucoup de chemin dans la tête des élites québécoises. Nous devons nous défendre à tout prix contre l'application du troisième pilier du processus de Bologne dans nos universités. En effet, il ne manque qu'un morceau au casse-tête pour mettre fin à l'élaboration du projet d'économie du savoir québécoise...

Revendiquons une éducation réellement de qualité, libre de l'influence de l'entreprise privée, publique, gratuite et accessible.